

# Congrès annuel 2019

Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la  
Protection du Milieu Aquatique



**Dijon, le dimanche 31 mars 2019**

# Assemblée Générale Statutaire des A.A.P.P.M.A de Côte d'Or

---

**Dijon,  
Dimanche 31 mars 2019**

Le Président Jean-Pierre SONVICO souhaite la bienvenue aux congressistes et adresse ses remerciements aux invités et élus présents pour la réunion.

Le Secrétaire Général, Monsieur Bernard SIBILLE fait l'appel des associations.

## **Associations présentes et excusées:**

47 AAPPMA présentes, 18 excusées.

Excusées : Arc-sur-Tille, Avot, Belan-sur-Ource, Bèze ; Bouilland, Cussey-les-Forges, Laignes, Lusigny-sur-Ouche, Montigny, Pellerey, Plombières, pommard, Quincy-le-Vicomte, Santenay, Saulon-la-Chepelle, Selongey, Veuxhailles, Vitteaux.

## **Personnalités présentes**

Monsieur BIJARD pour la DDT

M. DEVOILLE pour la Fédération de Pêche de Haute Saône

Mme HERVIEU représentant M.REBSAMEN

## **Rapport Moral du Président**

**Le compte rendu du Congrès du 15 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.**

M. SONVICO commence par exposer le constat qu'il est de plus en plus difficile pour les AAPPMA de trouver des bénévoles, ce qui pose question de la survie de certaines pour les prochaines années. De nombreux pêcheurs exigent tout mais ne s'impliquent jamais. La critique est toujours présente envers ceux qui donnent de leur temps et investissent leur énergie. On constate aussi que la pêche a ses intégristes, qui imposent leurs idées en rejetant, souvent de manière violente, celles des autres. Choses souvent faciles, lorsque ces personnes se cachent derrière des pseudos sur les réseaux sociaux.

Le vandalisme ne régresse pas non plus, un gros point noir car il est en plus très difficile d'obtenir réparation, les affaires sont souvent classées sans suite, et les frais des réparations sont toujours pour les AAPPMA ou la Fédération.

Le climat est aussi un sujet des plus préoccupants. Les épisodes de crues et de sécheresse sont devenus courants, provoquant un réchauffement des eaux et des assecs rendant la gestion des cours d'eau de plus en plus délicate.

Pour leur engagement, M. SONVICO souhaite remercier toutes les personnes qui s'investissent dans les AAPPMA et la protection des milieux aquatiques.

Il rappelle que la pêche est le deuxième sport le plus pratiqué juste derrière le football, comptant des équipes Françaises reconnues mondialement, faisant d'elle une activité remarquable. Sur le plan économique, elle représente environ 300000 emplois, sans parler du tourisme pêche qui est en pleins essors et qui apporte un vrai plus pour notre territoire, notamment les secteurs ruraux. La fédération a choisi de participer à ce nouvel élan touristique, en mettant en place des parcours

Labellisés comme le Parcours Passion au Lac de Marcenay, la Station Pêche de Vandenesse ou encore prochainement sur Auxonne. Les Hébergements Pêche ont également été développés avec une quinzaine de labellisations, et d'autres sont prévus afin d'étoffer l'offre déjà proposée.

Pour valoriser son activité, la fédération s'efforce de faire connaître son rôle, notamment en ce qui concerne la protection des milieux aquatiques, à travers les médias et les animations. Il est important de montrer que la fédération est un organisme dynamique et que le monde de la pêche « bouge », notamment en faveur de la protection de l'environnement.

M. SONVICO tient à souligner l'investissement des membres du personnel et les remercie pour leur dévouement sans failles.

Il remercie également l'assemblée pour son attention et donne la parole à M. ROGOSINSKI.

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

## **Rapport Financier**

*Intervention de M. ROGOSINSKI*

- **Détail des ventes de cartes**

On compte 24267 pêcheurs en 2018 contre 24800 en 2017. On note donc une baisse de 2,16% (536 pêcheurs). Seul le nombre de cartes « Hebdomadaire » et « Journalière » a connu une augmentation avec respectivement +3,42% et +2,77% de cartes vendues. Les cartes « femmes » restent à un nombre stable. Les cartes « Mineure » sont celles ayant enregistré la plus grosse baisse avec -7,49% de vente.

De nombreux facteurs sont en cause, le problème le plus important ayant été la sécheresse, de nombreux pêcheurs semblent avoir préféré anticiper les éventuelles fermetures de la pêche en optant pour des cartes périodiques plutôt qu'annuelles.

Bien que ce ne soit pas été encore annoncé officiellement, il semblerait qu'il y ait une légère baisse du nombre de cartes vendues dans toute la France.

- **Compte de résultat**

Pour 2018, le montant des recettes associatives a augmenté de +2,74%, avec une évolution des subventions, des cotisations et des produits divers.

On constate une très belle augmentation de +15,84% avec la production vendue, on parle ici des truites de la Pisciculture de Velars-sur-Ouche.

Les charges de fonctionnement ont augmenté, avec notamment un net écart dans la variation de stock (truites de la pisciculture) et dans les travaux avec le chantier de Crimolois principalement. Les subventions versées par la Fédération aux AAPPMA sous forme de liquidités ou de poissons, ont aussi augmenté, ce qui explique cette hausse globale des charges.

Concernant les impôts et taxes, les augmentations sont liées au foncier et au personnel, en particulier car la fédération a accueilli de nombreux stagiaires et des personnes en CDD pour venir en renfort des équipes.

On constate une évolution positive du résultat financier et du résultat exceptionnel.

	2017	2018	EVOLUTION		
Recettes associatives	1 087 217	1 108 157	+ 29 588 €	+ 2,74 %	😊
Dont subventions obtenues	320 193	331 807	+ 11 614 €	+ 3,63 %	
Dont Cotisations	680 840	678 857	- 1 983 €		
Dont produits divers : EHGO/Pêches	86 184	97 493	+ 11 309 €	+ 13,12 %	
Production vendue	177 526	205 651	+ 28 125 €	+ 15,84 %	😊
Charges de fonctionnement	681 200	849 178	+ 167 978 €	+ 24,66 %	☹
Dont achats approvisionnements	109 984	108 439			
Dont variation de stocks	- 42 481	9 647			
Dont Travaux	68 507	173 303			
Dont Autres services extérieurs	249 492	245 792			
Dont Subventions versées	295 697	311 997			
Impôts et taxes	20 341	22 172	+ 1 831 €	+ 9 %	☹
Charges de Personnel	322 433	397 068	+ 74 635 €	+ 23,14 %	☹
Dotations aux amortissements	105 480	109 901	+ 4421 €	- 4,15 %	
Fonds dédiés	81 477	0	- 81 477 €	- 100 %	
RESULTAT FINANCIER	13 679	17 000	+ 3 321 €	+ 24,28 %	😊
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 291	94 705	+ 73 415 €	+ 344,81 %	😊

- **Résultat exercice 2018**

Le total des recettes en 2018 s'élève à 1 425 513€ pour un total de charges de 1 378 319€, ce qui donne un excédent de 47 194€. Bien que ce soit moins qu'en 2017, les résultats restent toujours positifs.

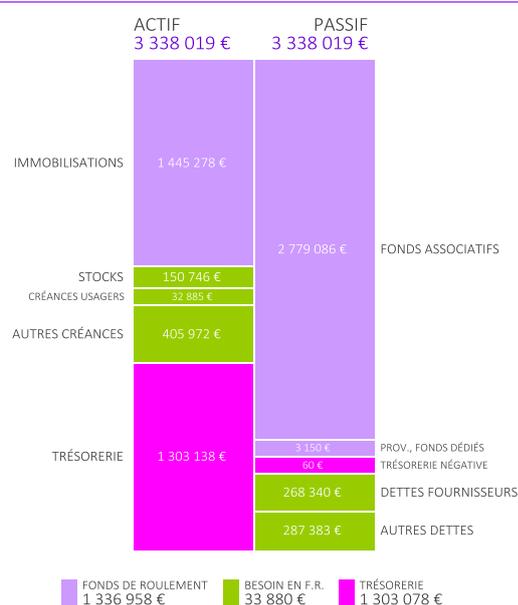
	2017	2018	Evolution	
TOTAL RECETTES	1 299 713 € 00	1 425 513 € 00	+ 125 800 € 00	😊
TOTAL CHARGES	1 210 931 € 00	1 378 319 € 00	+ 167 388 € 00	😞
RESULTAT EXERCICE	88 782 € 00	47 194 € 00	- 41 588 € 00	😞

## • Bilan Synthèse

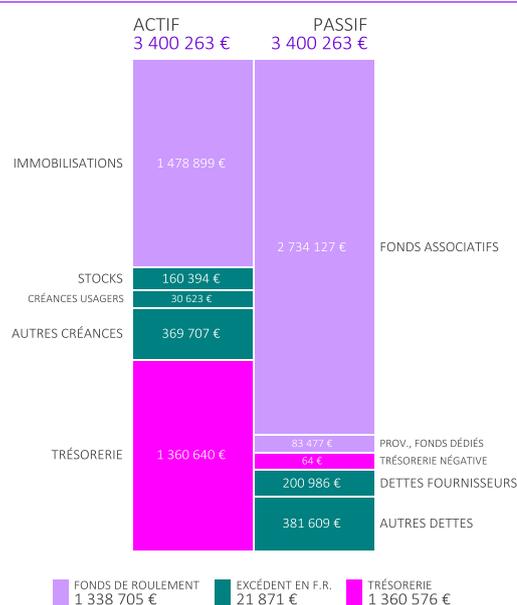
Il est rappelé que le bilan représente une image à un instant T (au 31 décembre 2018), permettant d'apprécier la situation financière de la fédération.

L'actif, représente les ressources possédées par la fédération, le passif représente les ressources mises à disposition de la fédération.

BILAN AU 31/12/2018



BILAN AU 31/12/2017



## • Résultat Pisciculture

Pour 2018, on note un déficit de 27254€ dû principalement aux variations de stock. Il est rappelé qu'il faut voir une moyenne sur 3 ans minimums pour évaluer les résultats de la pisciculture, et qu'elle est destinée à fournir les AAPPMA et pas à faire du commerce, c'est pourquoi il a toujours été toléré d'avoir un déficit environnant les 25000€.

Dépenses	2017	2018	Variations
Approvisionnements	34 938	89 142	+ 54 204
Services extérieurs	24 839	30 503	+ 5 664
Autres serv.extérieurs	6 658	6 493	- 165
Impôts et taxes	314	451	+ 137
Charges de personnel	84 785	96 283	+ 11 498

Autres charges	915	446	- 469
Ch.exceptionnelles	546	0	- 546
Amortissements	34 131	30 660	- 3 471
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b><u>187 126</u></b>	<b><u>253 978</u></b>	<b><u>+ 66 852</u></b>

<b>Recettes</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations</b>
Ventes	178 615	206 955	+ 28 340
Subventions	0	631	+ 613
Produits de gestion courante	13 499	19 138	+ 5 639
Pduits exceptionnels	250	0	- 250
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b><u>192 364</u></b>	<b><u>226 724</u></b>	<b><u>+ 34 360</u></b>

- **Résultat Neptune**

La gestion du Neptune continue à être saine, bien qu'on note un petit déficit de 612€, dû à des travaux effectués sur le plan d'eau. La vente des cartes continue à progresser et on peut espérer voir les recettes augmentées comme c'est le cas pour 2017 et 2018.

<b>Dépenses</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations</b>
Approvisionnements	0	300	+ 300
Services extérieurs	474	283	- 191
Autres serv.extérieurs	998	1 883	+ 885
Impôts et taxes	307	261	- 46
Charges de personnel	737	745	+ 8
Autres charges	23 153	28 193	+ 5 040
Ch.exceptionnelles	0	0	
Amortissements	0	249	+ 249
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b><u>25 669</u></b>	<b><u>31 914</u></b>	<b><u>+ 6 245</u></b>

<b>Recettes</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variations</b>
Ventes de cartes	27 190	32 465	+ 5 275
Ristournes	- 1 089	- 1 304	+ 215
Produits financiers	154	142	- 12

Pduits exceptionnels	0	0	0
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b><u>26 255</u></b>	<b><u>31 303</u></b>	<b><u>+ 5 048</u></b>

- **Résultat Groupement Réciprocaire.**

On note là aussi un déficit de 15 141€, car les travaux de Crimolois avaient été mal affichés sur le budget. Cette erreur d'écriture comptable a créé un écart conséquent.

Dépenses	2017	2018	Variations
Approvisionnements	852	581	- 216
Services extérieurs	98 492	157 880	+ 59 388
Autres serv.extérieurs	8 848	11 165	+ 2 297
Impôts et taxes	4 829	2 834	- 1 995
Autres charges	168 524	176 115	+ 7 591
Ch.exceptionnelles	5 628	4 977	- 651
Amortissements	1 877	14 468	+ 12 591
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b><u>289 050</u></b>	<b><u>368 020</u></b>	<b><u>+ 78 970</u></b>

Recettes	2017	2018	Variations
Ventes de cartes	309 824	304 379	- 5 445
Subvention	0	31 641	+ 31 641
Produits financiers	5 421	16 859	+ 11 437
Pduits exceptionnels	0	0	0
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b><u>315 245</u></b>	<b><u>352 879</u></b>	<b><u>+ 37 634</u></b>

- **Rapport des vérificateurs aux comptes**

*Intervention de M. MARIN :*

En application des dispositions réglementaires relatives à la pêche en eau douce et conformément aux statuts types des Fédérations de Pêche, la Commission des Vérificateurs aux comptes s'est réunie le mercredi 14 mars 2019 au siège de la Fédération à 18h.

Sont présents :

Messieurs SONVICO, ROGONSINSKI et Mme BERTHELEMOT. Messieurs CELLIER, DODEY, GONZALEZ, GRUER, MARIN, ROZE, VACHON et Mme TOULOUSE, vérificateurs aux Comptes légalement désignés au Congrès 2018. L'heure de réunion plus adéquate a permis de réunir l'ensemble des personnes.

Mme BERTHELEMOT a présenté les techniques comptables pour les personnes nouvelles et non initiées. Le fascicule comptable de 38 pages a été envoyé dans le délai légal le lundi 4 mars 2018, mais des carences dans l'acheminement sur une dizaine de jours n'a pas laissé un temps suffisant à certains pour une analyse approfondie.

Sur le fond du bilan comptable, un accord unanime s'est dégagé pour constater un budget en équilibre, avec une trésorerie saine et satisfaisante permettant de faire face entre autres aux échéances financières importantes de début d'année.

[...] S'agissant de l'exploitation de la pisciculture, la même problématique se repose pour constater des résultats erratiques dans les bilans (excédentaire ou déficitaire). La gestion des stocks pose un problème récurrent dès lorsqu'on travaille sur du vivant avec des critères très variés difficiles à maîtriser tels le climat, les maladies, les approvisionnements...

Enfin la vérifications des avoirs bancaires a permis de constater une somme de 365000€ en attente de versement, due en partie à un retard dans les subventions d'état.

En conclusion :

Tous les contrôles effectués nous ont permis de constater la sincérité, l'exactitude de la comptabilité et l'existence des pièces justificatives probantes pour les opérations vérifiées. Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles nécessaires en respectant les principes de diligence admis.

En conséquence, la Commission propose à l'Assemblée Générale d'approuver le bilan financier des comptes de la Fédération pour l'exercice 2018 tel qui nous a été présenté.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2018 à l'unanimité.

- **Rapport des commissaires aux comptes**

*Intervention de Mme. CHAMPEAUX remplaçante de Mme. GILLET*

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur les comptes 2018.

L'opinion sur les comptes annuels qui consiste en une certification d'absence d'anomalies significatives, avec une vérification par sondage, par méthodes de sélections, de toutes les estimations, notamment les valorisations, comme celles sensibles pour la Fédération, qui sont les stocks. Mme. CHAMPEAUX estime en tant que Commissaire aux comptes, que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour établir son opinion.

Elle certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé.

A noter que dans l'annexe des comptes figure cette année les heures de bénévolat.

*Toutes les informations complémentaires sont à disposition dans l'annexe des comptes distribuée à chaque AAPPMA au début de la réunion.*

**Les comptes annuels sont validés à l'unanimité par l'assemblée.**

**Quitus est donné au président, au trésorier et aux membres du conseil d'administration.**

- **Proposition d'affectation du résultat**

*Intervention de M. ROGOSINSKI*

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Prime sur résultat aux salariés
- Subvention exceptionnelle aux AAPPMA
- Budget 2019: Travaux à réaliser

### Questions de l'assemblée

Q- La prime des salariés a augmentée ? R- Non elle a diminué

Q- Serait-il possible de l'augmenter ? R- C'est une prime sur résultat et qui est par conséquent liée à celui-ci.

Q- A présent les AAPPMA doivent prendre à leur charge l'achat des cartouches d'encre et du papier pour les cartes internet ? R- En effet, sachant que la Fédération a investi plus de 30000€ de matériel informatique pour équiper les dépositaires des AAPPMA, il est estimé que ces dernières peuvent au moins prendre à leur charge l'achat des consommables. Sachant qu'en plus une prime est accordée cette année, il y a de quoi couvrir les achats d'encre pour au moins deux ans.

Q- Combien coutait l'impression des cartes papier, cet argent pourrait être redistribué aux AAPPMA? R- Environ 2500€, mais cet argent est « consommé » par l'achat du matériel informatique. Il faut savoir que peu de Fédérations ont offert le matériel informatique, et sur celles qui l'ont fait, aucune désobli

ne prend à sa charge ni les consommables ni les éventuelles réparations.

Q- Est-ce que les salaires des employés de la fédération sont augmentés régulièrement? R- Il y a une convention collective, qui régit leurs statuts et les augmentations de salaire.

Q- Leur travail est de qualité et ils méritent un salaire correct. R- Des augmentations ont déjà été faites en plus des choses prévues par la convention collective.

### Les propositions d'affectation sont validées à l'unanimité

### Désignation des vérificateurs aux comptes

Volontaires :

M. ROZE

M. GRUER

M. CELLIER

M. MARIN

M. VACHON

M. DODEY

M. GONZALEZ

Mme. TOULOUSE

### Budget prévisionnel 2019

*Intervention de M. ROGOSINSKI*

DEPENSES	PREVISIONNEL 2019
Approvisionnements	114 379
Services extérieurs	263 563
Autres serv.extérieurs	136 120
Impôts et taxes	27 812
Charges de personnel	388 603
Autres charges	319 432
Charges financières	0 €
Ch.exceptionnelles	22 150

Amortissements	99 682
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b><u>1 371 738 €</u></b>

<b>RECETTES</b>	<b>PREVISIONNEL 2019</b>
Ventes de poissons	205 696
Subventions	335 128
Autres produits	752 994
Produits financiers	5 100
Produits exceptionnels	25 820
<b><u>TOTAL RECETTES</u></b>	<b><u>1 324 738 €</u></b>
<b><u>RESERVES</u></b>	<b><u>47 000 €</u></b>

#### *Intervention de M. SONVICO*

La FNPF diminue ses subventions, d'autres diminutions risquent aussi d'intervenir dans le futur. L'EHGO par exemple, a réduit sa participation pour les achats de plans d'eau. Il faut bien prendre en compte ce fait car on peut craindre une nette perte à ce niveau-là.

### **Communication**

- **Animations**

#### *Intervention de M. CHEVEAUX*

Les animations et manifestations ont été très nombreuses en 2018. La Fédération a une nouvelle fois participé à diverses manifestations, cela a permis de garder le contact avec les pêcheurs et faire découvrir la Fédération et son travail à de nombreuses personnes qui ignoraient même son existence. Le World Fishing Day (Journée Mondiale de la Pêche) qui s'est déroulé le 23 juin a rassemblé de nombreuses personnes au Lac Kir et de nombreuses familles sont venues découvrir la pêche. La Fête du Lac de Marcenay s'est déroulé cette année uniquement autour du stand car la pêche n'était pas encore ré-ouverte sur le plan d'eau. Les enfants ont pu découvrir les poissons en aquarium, les petites bêtes à la loupe binoculaire ou encore s'exercer au lancer sur cible.

Presque 4000 personnes ont ainsi été en contact avec la fédération en 2018.

Comme chaque année, la fédération a travaillé avec les écoles, les collèges et les centres de loisirs pour faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques aux enfants. En 2019, le planning est déjà presque complet, et de nombreux nouveaux événements sont encore prévus.

- **Communication**

#### *Intervention de Mme. GUILLEMIN*

Comme cela a déjà été dit dans le rapport moral de M. SONVICO, un gros effort a été fait sur la communication en 2018 grâce aux différents projets dont plusieurs nouveautés.

Les habituelles publications de 4 pages dans le journal Le Bien Public pour les ouvertures de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ont changé de formule. La version antérieure comportait une publication dans le journal papier

de 4 pages, une publication dans le journal numérique et un envoi de 350 journaux. Celle-ci a été remplacée par une publication d'une page dans le journal papier « Le Bien Public » et le journal mensuel « C'est en Ville » avec un partenariat rédaction. Publication dans le journal numérique avec Publi Info (mise en valeur sur la page principale), affichage « publicitaire » en arche sur le site internet dans l'agenda Pour Sortir. Cette nouvelle formule permet d'élargir et de mieux cibler la « clientèle » en diversifiant les supports, et cela pour le même tarif.

Ces publications seront diffusées pour les ouvertures de 1<sup>ère</sup> catégorie et de 2<sup>ème</sup> catégorie, mais aussi pour promouvoir le Silurodrome, la réouverture du lac de Marcenay.

Une refonte du site internet a été effectuée, le design a été changé afin de faciliter la navigation, notamment pour le grand public, afin qu'il puisse se renseigner facilement sur la réglementation. Une carte interactive des parcours est en cours d'élaboration pour agrémenter celui-ci.

La Fédération a cette année aussi participé au RISE Festival en partenariat avec l'AAPPMA La Fario Marey Til-Chatel. Ce festival de pêche à la mouche est très apprécié et permet de toucher une cible large et d'aborder de manière agréable la pêche pour un public qui n'est pas forcément pêcheur de base. Cette année, l'édition a été un grand succès puisque la salle était comble.

## **Pisciculture**

*Intervention de M. CHEVEAUX*

En 2018, le manque d'eau a été un très gros problème, il a même fallu fabriquer un bassin de fortune pour sauver les poissons. En 1988, le débit avait été analysé à 800L/seconde, aujourd'hui il a été relevé à 400L/seconde. Les aérateurs ont tourné de juin à septembre ce qui est exceptionnel. 11000 poissons ont tout de même été perdus à cause d'une maladie, celle-ci s'est déclarée à cause des températures records de juillet.

Cela a évidemment affecté la production car les truites ne mangeaient pas et il a été très compliqué de les faire grossir, mais de très bons poissons sont encore sortis malgré ces conditions extrêmes.

Les portes ouvertes à la Pisciculture ont eu beaucoup de succès et ont été très appréciées, d'autres sont déjà programmées en 2019.

## **Bilan des réalisations 2018**

*Intervention de M. COUASNE*

- **Travaux et Etudes Piscicoles:**

20 actions ont été menées cette année pour un budget total de 200 257 € avec 3% dédiés à l'aménagement de parcours halieutiques, 84% pour les travaux sur les milieux aquatiques, 1% consacrés à la communication sur sites (Panneaux d'information) et 5% pour les travaux d'entretien halieutique.

Ces travaux ont été plutôt bien financés avec 78% de subventions, avec différents financeurs. A noter que les AAPPMA ne financent que 3% de ce montant global puisque la Fédération et la Carte Fédérale prennent en charge ces frais.

- **Tables PMR à Obtrée**

La fédération s'est engagée à développer des équipements sur le site, cette année l'installation des tables PMR a été finalisée, une rampe de mise à l'eau est prévue pour 2019.

- **Aménagements du Lac de Marcenay**

Le ponton PMR du Lac de Marcenay a aussi été finalisé. Celui-ci se trouve à proximité de la Maison du Terroir et est en surplomb sur le plan d'eau ce qui permet d'offrir un beau spot de pêche.

Le plan d'eau sera rouvert à la pêche en mai 2019 avec une inauguration du parcours pêche le 1<sup>er</sup> juin.

- **Pose de panneaux vitrines**

Pose d'un panneau vitrine en vallée de la Vingeanne à Fontenelle. L'AAPPMA de Fontaine Française a beaucoup travaillé l'information sur site et équipé la quasi-totalité de ses parcours avec des panneaux. Un exemple à suivre.



- **Diversification des habitats piscicoles sur la tille à Marey**

Travaux de diversification des habitats piscicoles sur environ 600m sur la Tille en aval de Marey. Cette section était déficitaire en habitat et relativement piétinée. Environ 80 m<sup>3</sup> de matériaux ont été introduits pour construire ces habitats. Le Syndicat a accompagné le projet et posé une clôture afin de protéger le lieu du piétinement.



- **Création de récifs piscicoles sur le réservoir de Grosbois G1**

Action sollicitée par l'AAPPMA afin de rendre le site plus attractif pour les poissons, une activité à souligner car plus utile et pérenne que de simples déversements. Des blocs abris ont été installés sur une partie du réservoir, sur une zone assez oxygénée, pas trop en profondeur.



- **Aménagement d'une frayère à Pagny-la-Ville**

La Mairie a accepté de porter la totalité du projet, la Frayère a été réaménagée sur un terrain communal. Un fossé a été redessiné, le milieu a été protégé par des clôtures pour éviter le piétinement des bêtes en pâture, la mare a été approfondie.



- **Restauration physique de l'ouche à Crimolois**

Un tronçon d'un kilomètre a été concerné par les travaux, 4000 m<sup>3</sup> de matériaux ont été introduits afin de créer des banquettes alternées.



## **Suivis biologiques et études 2018**

*Intervention de M. TRIPONNEZ*

- **Suivis biologiques 2018**

Des suivis biologiques ont été réalisés sur de station afin de constater les évolutions suite aux travaux effectués ou pour effectuer un état initial. Ceux-ci ont été faits sur la Lacanche, l'Arroux à Arnay-le-Duc, l'Ource à Belan-sur-Ource, la Seine à Nod-sur-Seine, le Ruisseau du Coteau Froid à Aisey-sur-Seine, le Drevin à Bussy-la-Pesle, l'Armançon à Genay, le Meuzin Corgengoux et Argilly, l'Ouche, la Gironde à Barbirey-sur-Ouche, le Ruisseau des Angles à Veuve-sur-Ouche, le Ruisseau de la Chartreuse à Dijon, la Vouge à Bessey-les-Citeaux, la Venelle à Lux, le Ruisseau du Creux à Lamargelle, l'Ougne Saint-Seine-L'Abbaye et l'Auxon à Franxault.

Pour la Lacanche, l'AAPPMA avait demandé des analyses suite à la mise en place d'une réserve. Un suivi après travaux a été effectué sur l'Ource à Belan et à Nod-sur Seine. Le Drevin à également été analysé suite à une potentielle pollution par sédiment, heureusement les truitelles n'ont pas été impactées.

Un état initial a été fait à Genay afin d'étudier les enjeux autour de la retenue, ainsi qu'un suivi après travaux à Corgengoux et Argilly. Une pêche a été réalisée à Longvic sur l'Ouche suite à l'effacement du barrage, très bonne surprise avec la plus grosse pêche faite, malgré la faible hauteur d'eau.

Le Ruisseau des Angles et le Ruisseau de la Chartreuse ont été analysés suite aux travaux intervenus sur leurs cours et à l'effacement d'ouvrages. De très bons résultats avec une très belle recolonisation des secteurs ont été constatés.

Des suivis ont également été réalisés sur les gravières d'Obtrée, Beire le Chatel n°6, Gigny et Les Maillys pour étudier les peuplements présents et la future gestion de ces plans d'eau.

## **Projets 2019**

*Intervention de M. COUASNE*

De nombreux projets sont déjà prévus pour 2019:

Développement projets restauration milieux aquatiques

Accessibilité  
 Communication / valorisation  
 Entretien des postes de pêche  
 Entretien / restauration des milieux aquatiques  
 Etudes et suivis piscicoles  
 Aménagements sur le Petit Etang de Larrey

24 actions ont été budgétisées pour un total de 145536 € avec pour la plus grosse partie de 44% pour l'aménagement des parcours halieutiques et 26 % pour les travaux sur le milieu aquatique. Les pourcentages restants seront destinés aux abris pêche, panneaux d'information, pontons PMR et travaux d'entretien. 54% des travaux sont subventionnés, hors SAPL.

- Projet en cours de développement**

<b>Opérations / Projets</b>	<b>Porteur de projet potentiel / Partenaire</b>	<b>Positionnement Fédération sur le projet</b>
Développement de réhabilitation d'annexes hydrauliques sur la Saône	Contrat Saône Suite étude piscicole fédérale sur la Saône CD21	Boucle des Maillys La Bernassaire à Auxonne Ancienne dérivation de Trugny Raie de Labruyère Baissière de Pontailier Plâtis de Labergement les Seurre
Diversification des écoulements sur la Tille à Pluvet	AAPPMA La Truite Bourguignonne	AMO ou futur MO ?
Recharge sédimentaire sur la Bèze à Noiron	AAPPMA La Truite Bourguignonne	AMO ou futur MO ?
Diversification des habitats sur la Seine à Vix	AAPPMA La Gaule Vixoise	AMO ou futur MO ?
Restauration zone humide de l'île Boileau à Seurre	EPTB S&D	Appui technique
Aménagement de plâtis sur la Saône navigable	EPTB S&D	Appui technique Futur MO
Aménagement piscicole Canal de Sainte Colombe	AAPPMA La Truite Chatillonnaise	AMO ou futur MO ?

- Accessibilité**

<b>SAPL concernée</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant total prévisionnel</b>
AAPPMA Vandenesse / Fédération	Labellisation parcours famille sur le plan d'eau communal de Vandenesse, pose d'un abris sur l'étang communal	2500 (R)
Fédération	Equipements à Obtrée (mise à l'eau et table PMR)	6084 (R)
AAPPMA Lamarche	Réfection de la rampe de mise à l'eau de Lamarche sur Saône	14000 (R)

Fédération	Fourniture et pose d'échaliers sur l'Ource (L435-5)	1500 (R)
Fédération	Barrière pieux circulation et accès 2nde rampe de Marcenay	1000
AAPPMA Fontaine Française	Aire PMR canal Champagne Bourgogne St Seine	12000
AAPPMA Auxonne	Réfection de la rampe de mise à l'eau de Tillenay sur la Saône	15000
AAPPMA Auxonne	Table pique-nique parcours à labelliser Auxonne	2157.6
Fédération AAPPMA Seurre	/ Réfection PMR Seurre	5000
Fédération AAPPMA	/ Commande globale d'échaliers métallique (50 unités)	5000
		64241.60

- **Communication**

<b>SAPL concernée</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant total prévisionnel</b>
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Fourniture et pose de deux panneaux d'information à Percey	2100 (R)
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Signalétique frayère de Saint Seine	500 (R)
Fédération	Fourniture et pose d'un panneau d'information sur le Lac de Marcenay	2827.13 (R)
Fédération	Réfection des panneaux aux étangs d'Or (4 panneaux)	600
AAPPMA Pagny	Pose d'un panneau sur la frayère de Pagny la Ville	300
		6327.13

- **Entretien Postes de Pêche**

<b>SAPL concernée</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant total prévisionnel</b>
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Entretien du parcours sur la Vingeanne sur 6 communes sur et sur la frayère de St Seine	2500
La Loutre de Seurre	Entretien annuel emprises vertes sablière GSM	2500
La Gaule d'Arc sur Tille	Entretien annuel Beire Letto	1400
FDAAPPMA	Entretien annuel Beire N°6	1500
La Gaule d'Arc sur Tille	Entretien annuel Bressey (bassins 3 et 6)	2800
La Gaule d'Arc sur Tille	Entretien annuel Sirmonots	1500
Gaule Lamarchoise et UDFP	Entretien du parcours sur la Saône (partie Gaule Lamarchoise)	900.00
Gaule Lamarchoise et UDFP	Entretien du parcours sur la Saône (partie UDFP)	450.00

Fédération	Ouverture des postes de pêche à Marcenay (nouveaux postes vers mise à l'eau)	267
Fédération	Abattage des arbres sur la digue à Marcenay	3360
		17177

- **Entretien / Restauration des Milieux**

SAPL concernée	Intitulé	Montant total prévisionnel
FDAAPPMA	Entretien frayères fédérales (Esbarres, Trugny, St Seine en Bâche, Poterres)	3500
FDAAPPMA	Reconnexion de la Bernassaire (2 buses béton en remplacement des dalots)	20000
FDAAPPMA	Restauration continuité Ruisseau de Villiers	15000
		38 500

- **Lac de Marcenay / Petit Etang de Larrey**

Intitulé	Montant total prévisionnel
Travaux de réfection (moine, poêle, déversoir hautes eaux, bassins aval) sur le petit étang de Larrey	19590 (R)
Barrière pieux circulation et accès 2nde rampe de Marcenay	1000 (R)
	20590.00

- **Etudes et Suivis Piscicoles**

SAPL concernée	Intitulé
FDAAPPMA	Suivi reproduction brochet annexes fluviales en Saône
FDAAPPMA	Suivis biologiques accord cadre
FDAAPPMA	Lancement du réseau piscicole fédéral

## Suivis biologiques 2019

*Intervention de M. TRIPONNEZ*

- **Suivis biologiques 2018**

Des suivis biologiques sont prévus sur les frayères à brochet comme c'est le cas chaque année. Seront également analysés :

- Seine à Buncey
- Ource à Prusly-sur-Ource
- Avant-Dheune à Meursanges
- Norges, Rivière Neuve et Goulotte à Chevigny-Saint-Sauveur
- Venelle à Selongey
- Meuzin à Argilly
- Ouche à Crimolois Varaude à Izeure

- Vouge à Saint-Bernard

Un Suivi bathymétrique sera également effectué sur le lac de Gigny.

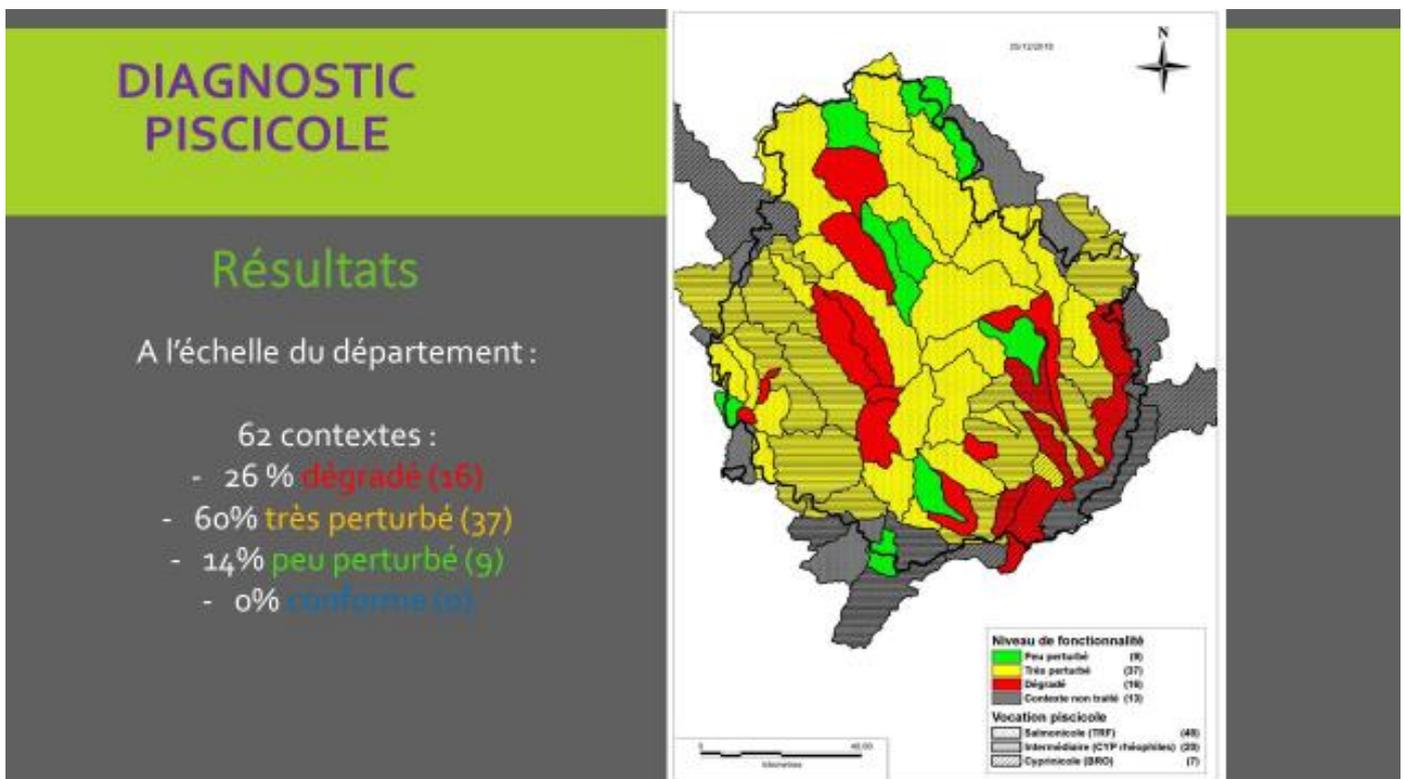
## Lancement du PDPG

*Intervention de Mme CONAN*

- **Présentation du PDPG**

L'Objectif est d'établir un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et d'évaluer les facteurs limitants et les pressions qui s'exerce sur les milieux aquatiques afin de trouver des solutions pour améliorer ces milieux et la gestion piscicole au niveau des AAPPMA.

La phase de diagnostic est terminée et on peut déjà apprécier les résultats au niveau du département.



Suite à analyse des facteurs limitants, on observe des problèmes de différentes natures :

- Dégradations de la qualité chimique (rejets agricoles, domestiques, industriels)
- Dégradations de la qualité hydrologique (vulnérabilité, prélèvements agricoles, AEP, navigation)
- Dégradations de la qualité physique (ouvrages hydrauliques, rectifications, ripisylve, piétinement)

L'objectif va à présent être de proposer des actions pour tenter de restaurer la qualité des différents contextes, comme par exemple la restauration de la continuité écologique, préserver la ressource en eaux, réduire les rejets agricoles ou encore protéger les populations d'écrevisses à pattes blanches.

*Q- M. GRUER faisant partie de l'assemblée, demande s'il est possible d'ajouter les Cormorans au PDPG, ceux-ci exerçant une pression sur les peuplements piscicoles. R- Oui c'est possible, la prédation des oiseaux et poissons ainsi que la pression de pêche exercée par les pêcheurs sera intégré au PDPG.*

## Evolution réglementaires

### *Intervention de M. COUASNE*

Des dispositions réglementaires spécifiques de protection des peuplements ont été mises en place sur certains secteurs suite aux forts étiages de l'année passée. Le prélèvement des truites fario est ainsi interdit sur la Riviérotte et sur la Tille sur le secteur de Til-Châtel. Des No-kill ont aussi été installés sur le Rabutin et l'Oze. Voir AP.

La remise à l'eau du poisson pêché n'est plus incriminée dans les conditions suivantes:

- Remise à l'eau immédiate sur le lieu de capture
- Les spécimens relâchés ne doivent pas appartenir à une espèce exotique envahissante (Pseudorasbora, Ecrevisse américaine, écrevisse de Louisiane, écrevisse signal)

Disposition	Avant	Depuis 2018
Remise à l'eau des carnassiers <u>pêchés</u> en 1 <sup>ère</sup> catégorie	interdite	Remise à l'eau autorisée immédiate (par le pêcheur) en 1 <sup>ère</sup> catégorie pour le brochet, le sandre, le black-bass et la perche pour toutes les tailles
Poisson-chat, Perche-soleil, espèces non représentées	interdite	Remise à l'eau immédiate autorisée par le pêcheur sur le lieu de capture  Mais PCH et PES toujours classés espèces envahissantes (=> déontologie individuelle...)

## Etiages 2018

### *Intervention de M. COUASNE*

Des dispositions ont été prises afin de faciliter les opérations de sauvetage, ainsi un arrêté a été pris pour permettre aux AAPPMA en cas de réel péril pour les peuplements piscicoles, à intervenir sur leurs lots sans l'aide de la fédération.

Interventions de la fédération en 2018 (avec le concours des AAPPMA) :

- Ource à Prusly (2 interventions)
- Seine à Chatillon (2 interventions)
- Tille à Lux et Til-Châtel (2 interventions)
- Interventions des AAPPMA :
- Ruisseau de Creuse à Avot / AAPPMA La Tille d'Avot
- Seine et Ource / AAPPMA La Truite Chatillonnaise
- Ource / La Brionnaise

### *Intervention de M. SONVICO*

M. SONVICO indique que les rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie seront prioritaires car c'est la truite fario qui est la plus impactée par ce problème. De plus il est parfois difficile d'intervenir, notamment lorsque les eaux sont très basses et chaudes, cela fait parfois plus de mal que de bien et les pertes sont parfois pires. Aussi, le personnel est limité et il n'est pas possible d'intervenir partout, il rappelle que le temps de travail des salariés doit être respecté et qu'il ne tolérera pas de voir de nouveau des messages désobligeants comme certains reçus, car le personnel n'était pas dans la capacité à se déplacer. Le personnel a pris de nombreuses fois sur leurs périodes de congés pour venir faire des sauvetages, et il demande de veiller à ce que les membres des AAPPMA restent corrects avec le personnel qui a toujours été dévoué et disponible pour les aider.

Concernant le ramassage des poissons morts, ceci est de la responsabilité des maires des Communes et la fédération ne peut intervenir.

Q- Serait-il possible de former des personnes des AAPPMA à la pêche électrique afin de pouvoir procéder plus facilement à des sauvetages ? R- Non car seuls le personnel des syndicats ou des fédérations y est autorisé. Ensuite, même si de nombreuses personnes étaient habilitées, le matériel de pêche électrique coûte cher et il ne sera pas possible de le démultiplier.

*Intervention de M. BIJARD*

Il a en effet été donné le droit aux AAPPMA d'intervenir en cas de gros problèmes à cause de la sécheresse, mais uniquement à l'épuisette. Intervenir par d'autres moyens ne se fera qu'avec du personnel qualifié.

*Intervention de M. COMMEGRAIN*

M. COMMEGRAIN souhaite s'exprimer concernant les pêches de sauvetages. En effet, celles-ci donnent bonne conscience car on a l'impression d'avoir fait quelque chose mais peu de poissons survivent réellement à ces pêches lors des assecs. Il pose la question de leur réelle utilité.



## Cormorans

*Intervention de M. COMMEGRAIN*

Il n'y a pas de nouveautés concernant la réglementation. Le cormoran est classé dans les espèces protégées, les tirs de régulation et d'effarouchements ne sont autorisés que sur les zones identifiées de reproduction de la truite patrimoniale, il est donc quasiment impossible d'avoir des dérogations pour des tirs sur de la deuxième catégorie ou sur des plans d'eau. La seule dérogation autorisée est pour les réservoirs d'alimentation du canal de Bourgogne, uniquement devant les ouvrages, pour des soucis techniques.

En plus des tirs de régulation, une trentaine de tirs d'effarouchement sont régulièrement effectués sur les réservoirs.

Le recensement national a permis d'indiquer la présence d'environ 1250 cormorans sur la Côte-d'Or en hivernage avec 14 dortoirs recensés.

Le quota de 100 oiseaux prélevés a été difficilement réalisé car les zones de tirs autorisées se trouvaient majoritairement dans les secteurs où l'étiage était sévère. Les cours d'eau étant très bas, cela ne suffisait pas aux cormorans pour pouvoir pêcher, ils ont donc déserté ces secteurs.

19 ont été prélevés sur la Seine, 12 sur la Tille, 7 sur l'IGNON, 8 sur la Bèze, 27 sur l'Ouche, 19 sur l'Oze, 4 sur la Reine, 2 sur l'Ource, 2 sur l'Aube.

Il est rappelé que les cormorans sont protégés et qu'il est compliqué de faire augmenter le nombre de tirs, malgré les demandes répétées.

## **Commission Garderie**

*Intervention de M. PACOU*

M. PACOU souhaite d'abord remercier les agents de la Fédération et les gardes particuliers pour leur travail.

La majorité des PV enregistrés ont été dressés par les agents de la fédération avec 66% d'entre eux. Viennent ensuite les gardes particuliers avec 20% et la Brigade fluviale et l'ONCFS avec chacun 7%.

53% concernent de la pêche de nuit et 13% de la pêche sans carte. On note aussi quelques infractions en mode prohibé, en réserve ou encore pour nombre de prises supérieures au maximum autorisé.

La plupart des contrevenants sont originaires de Côte-d'Or avec 26%, et ensuite d'Allemagne avec 25%.

A ce jour la moitié des PV ont été réglés, un quart sont en cours de traitement et l'autre quart ont été déposés au tribunal.

## **Commission Neptune**

*Intervention de M. SONVICO*

M. SONVICO souhaite remercier M. RAGEOT et M. SIBILLE pour leur travail de gestion du Neptune. La Fédération reçoit de très bons retours de nombreux pêcheurs qui ont visité le plan d'eau, et certains viennent à présent de très loin pour pouvoir y pêcher. De même, de nombreux clubs se font un plaisir d'y réserver des places afin de profiter d'une bonne expérience de pêche.

*Intervention de M. SIBILLE*

Le nombre de permis vendus a augmenté, avec 1313 cartes pour 2018 contre 1101 en 2017. 24 alevinages ont été réalisés pour 3,813 tonnes de truites.

L'année 2019 commence très bien puisqu'après seulement 1 mois d'ouverture, déjà 200 cartes ont été vendues.

## **Intervention des invités**

*Intervention de Mme HERVIEU, représentant M. REBSAMEN*

Mme HERVIEU a écouté attentivement les échanges et ressent la gravité de certains sujets pour les pêcheurs, notamment concernant la ressource en eau. Des interrogations et un constat qui touchent tout le monde. Des réflexions sont en effet à faire, et il sera important de partager nos constats afin d'améliorer la situation si cela est possible. C'est un sujet très important pour les élus, et l'ensemble des acteurs de la Côte-d'Or doivent se saisir du sujet avec sérieux.

Elle souhaite à l'assemblée une bonne continuation.

## **Questions**

Question de l'assemblée: Est-il possible de limiter les jours de pêche pour les Pêcheurs Amateurs aux Engins sur les secteurs sensibles qui ont été mis en évidence par l'Etude Saône ?

Certains secteurs sont à protéger. Les pêcheurs à la ligne font des efforts, ainsi que les pêcheurs professionnels, mais ce groupe de pêcheurs est autorisé à pêcher 3 jours par semaine et pendant 40 semaines, ce qui a un fort impact.

Réponse de M. BIJARD: Cela pourra faire l'objet de discussions au 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais il est rappelé que la Saône, qui est domaine public de l'Etat, est tout de même une zone de partage, entre tous les pêcheurs et les utilisateurs. Il faudrait, avant de se prononcer sur quoi que ce soit, identifier la réelle pression de pêche que représentent les Pêcheurs Amateurs aux Engins.

Question de l'assemblée: Il y a un nouveau pêcheur au filet qui a été installé, ce qui n'est pas normal.

Réponse de M. BIJARD: C'est impossible, aucune nouvelle licence n'a été délivrée.

## **Remise des médailles**

« Entré au sein de l'Association Auxois Morvan Pêche en 2002 en tant que garde particulier, il nous a fait part de son désir de quitter ses fonctions en ce début d'année. Nous souhaitons le remercier pour ses 17 années de passion sur les bords de nos cours d'eau. M. Marcel VOISENET »

« D'abord garde au sein de la société puis trésorier en 1982, l'AAPPMA est pour lui une histoire de famille puisqu'elle fut fondée par son père en 1943. Depuis presque 40 ans, il ne ménage pas son temps et s'investit pleinement dans l'association. Cette année, il confie les rênes à d'autres, en s'étant bien assuré de tout laisser en ordre. Nous souhaitons le remercier pour son dévouement. M. Jean Pierre DELLALIBERA »

« Membre de l'AAPPMA depuis 1997, elle fut tour à tour membre du bureau, secrétaire et dépositaire. Toujours à l'écoute des jeunes et moins jeunes, elle a toujours distribué les cartes d'une manière irréprochable, étant ainsi appréciée de tous. L'Arc en Ciel de Nuits St Georges remercie Madame Nicole PORCHEROT »

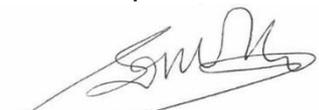
« Secrétaire en 2000 puis trésorier en 2006, il n'a jamais ménagé ses efforts pour son association et le monde de la pêche. Les membres de l'UDFP souhaitent le remercier pour ses nombreuses années passées en sa compagnie, M. Jean-Louis ROLLING »

« Investi depuis son jeune âge en participant aux AG, il a assuré le poste de trésorier durant 13 années. Aujourd'hui encore, membre de notre CA, il a décidé de continuer à nous aider activement. Ne vous trompez pas, malgré un physique de jeune écolier, il est un fervent défenseur des milieux aquatiques. Nous souhaitons remercier Eric TROLY, E.T. pour les intimes, pour son dévouement, qu'il reste encore longtemps dans notre AAPPMA. »

*Intervention de M. SONVICO*

**Les AAPPMA sont invités à se proposer pour l'organisation du congrès 2020.**

Le président



Jean-Pierre SONVICO

Le secrétaire



Bernard SIBILLE